

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 773 ...	1° Entre la R. N. 166 (Gaël) et la R. N. 24 (Paimpont) : P. K. 0,000 à P. K. 19,068.	19,068
	2° Entre la limite du département du Morbihan et la R. N. 164 (Redon) : P. K. 0,000 à P. K. 8,734.....	8,734
R. N. 775 ...	Entre Redon et la limite du département du Morbihan : P. K. 0,000 à P. K. 2,457.	2,457
R. N. 776 ...	Entre la R. N. 177 et la R. N. 772 : P. K. 0,000 à P. K. 23,000.....	23,853
R. N. 777 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 83,011.....	83,011
R. N. 786 ...	Entre Dinard et la limite du département des Côtes-du-Nord : P. K. 0,000 à P. K. 9,336.....	9,336
R. N. 794 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 70,456.....	70,456
R. N. 795 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 31,586.....	31,586
R. N. 796 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 24,721.....	24,781
R. N. 797 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 20,391.....	20,391
R. N. 798 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 35,067.....	36,067
R. N. 805 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 5,380.....	5,380
R. N. 806 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 10,422.....	10,422
	Longueur totale.....	772,130

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de la Marne avec effet au 1^{er} octobre 1972 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 3	Entre son intersection avec la R. N. 51 (Epernay) et son intersection avec la R. N. 77 (Châlons-sur-Marne) : P. K. 29,440 à P. K. 60,106.....	30,666
R. N. 31 ...	Entre son intersection avec la R. N. 51 (Reims) et son intersection avec la R. N. 3 : P. K. 29,943 à P. K. 83,443.....	53,500
R. N. 33 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 65,020.....	65,020
R. N. 44 a...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 2,900.....	2,900
R. N. 51 ...	Entre son intersection avec la R. N. 3 (Epernay) et la limite du département de l'Aube : P. K. 45,794 à P. K. 107,393.	61,599
R. N. 77 ...	Entre son intersection avec la R. N. 44 (Châlons-sur-Marne) et la limite du département des Ardennes : P. K. 30,371 à P. K. 72,160.....	41,789
R. N. 366 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 13,209.....	13,209
R. N. 367 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 38,365 à P. K. 43,639.....	4,974
R. N. 373 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 43,529.....	43,529
R. N. 375 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 15,665.....	15,665
R. N. 380 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 59,111.....	59,111
R. N. 382 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 73,339.....	73,339

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 385 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 3,956.....	3,956
R. N. 386 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 39,350.....	39,350
R. N. 394 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 56,671.....	56,671
R. N. 395 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 24,232.....	24,232
R. N. 396 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 22,776.....	22,776
R. N. 402 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 4,503.....	4,503
R. N. 440 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 8,109.....	8,109
	Longueur totale.....	624,898

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de l'Orne avec effet au 1^{er} octobre 1972 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 24 bis.	Entre la R. N. 158 (Argentan) et la limite du département du Calvados : P. K. 64,399 à P. K. 128,618.....	64,230
R. N. 138 bis	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 28,050.....	28,050
R. N. 155 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 34,308.....	34,308
R. N. 162 ...	Entre la limite du département de la Mayenne et la R. N. 807 (Domfront) : P. K. 0,000 à P. K. 16,100.....	16,100
	Entre la R. N. 807 (Domfront) et la limite du département du Calvados : P. K. 18,480 à P. K. 48,581.....	30,101
R. N. 179 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 20,563.....	20,563
R. N. 807 ...	Entre la R. N. 808 (Domfront) et la limite du département de la Manche : P. K. 25,400 à P. K. 33,017.....	7,617
R. N. 808 ...	Entre la R. N. 138 (Sées) et la R. N. 807 (Domfront) : P. K. 0,000 à P. K. 64,210..	64,210
R. N. 809 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 45,416.....	45,416
R. N. 811 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 28,923.....	28,923
R. N. 816 ...	Sur toute sa longueur, plus déviation de Vimoutiers : P. K. 0,000 à P. K. 64,186...	64,180
R. N. 818 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 56,800.....	56,800
R. N. 819 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 15,280.....	15,280
R. N. 820 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 31,432.....	31,432
R. N. 830 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 31,800.....	31,800
	Ancien tracé R. N. 12 (Mortagne).....	1,045
R. N. 831 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 23,000.....	23,000
R. N. 832 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 36,729.....	36,729
	Ancien tracé R. N. 12 (Mortagne).....	2,135
R. N. 828 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 9,300.....	9,300
	Longueur totale.....	611,219